

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2014

PLFSS POUR 2015 - (N° 2252)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 239

présenté par
M. Véran
-----**ARTICLE 31**

À la seconde phrase de l'alinéa 7, après le mot :

« indemnité »,

insérer le mot :

« journalière ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.